

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

**Décision n° ING 2013-10 du 1<sup>er</sup> juin 2013 portant délégation de signature du responsable ressources humaines du département de l'ingénierie (ING), responsable du groupe de soutien RH, au responsable compétences, mobilité et offre de services RH du groupe de soutien RH/RATP**

NOR : TRAT1319375S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le responsable ressources humaines du département ING, responsable du groupe de soutien RH,  
Vu les articles L. 2142-1 et suivants du code des transports ;  
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;  
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;  
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;  
Vu la délégation de pouvoirs n° NG 2010-47 consentie le 9 juillet 2010 au directeur du département ING par le président-directeur général de la RATP ;  
Vu la délégation de pouvoirs consentie n° ND ING 2011-22 le 1<sup>er</sup> juin 2011 du directeur de département ING au responsable ressources humaines du département, responsable du groupe de soutien RH ;  
Vu la délégation de pouvoirs consentie n° ND ING 2011-23 le 1<sup>er</sup> juin 2011 du directeur de département ING au responsable ressources humaines du département, responsable du groupe de soutien RH,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

De donner délégation à M. Frédéric CHAZAL, responsable compétences, mobilité et offre de services RH au sein du groupe de soutien RH du département ING,  
1. À l'effet de signer, en son nom, les ordres du jour du CHSCT ING relatifs à la délégation note de département n° ING 2011-22.  
2. À l'effet de signer, en son nom, les actes relatifs aux attributions qui lui ont été consenties aux termes de la délégation de pouvoirs note de département n° ING 2011-23.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric CHAZAL, responsable compétences, mobilité et offre de services RH au sein du groupe de soutien RH du département, de donner délégation à :  
M. Stéphane DINTILHAC, responsable formation du département ING ; ou à  
M. Alain GUERET, RRHU des unités IDP et DIR du département ING,  
à l'effet de signer, en son nom, tous les actes ou documents relatifs aux attributions des articles 1.5, 1.6 et 1.7 de la délégation de pouvoirs du 1<sup>er</sup> juin 2011 du directeur de département ING au responsable ressources humaines du département, responsable du groupe de soutien ressources humaines (n° ND ING 2011-23), dont la signature a été déléguée par la présente décision.

#### Article 3

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée n° ING NG RH 2012-5144 du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 1<sup>er</sup> juin 2013.

*Le responsable ressources humaines  
du département ING,  
responsable du groupe de soutien  
ressources humaines,*  
R. BOËDEC